

JCDecaux SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 240 270,51 €
Siège Social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)
307 570 747 RCS Nanterre

Tableau de synthèse de l'utilisation des autorisations financières en 2016

Nature de la délégation accordée au Directoire par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015	Montant maximal autorisé	Durée de validité	Utilisation faite de la délégation par le Directoire en 2016
Autorisation donnée à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. (Résolution 15)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital	18 mois	Non utilisée
Décider une augmentation du capital social par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre. (Résolution 16)	2,3 millions d'euros	26 mois	Non utilisée
Décider une augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par offre au public ou par placement privé. (Résolutions 17 et 18)	2,3 millions d'euros	26 mois	Non utilisée
Emettre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre - sans droit préférentiel de souscription - en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. (Résolution 19)	10 % du capital social	26 mois	Non utilisée
Décider une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise. (Résolution 20)	2,3 millions d'euros	26 mois	Non utilisée
Décider une augmentation du nombre de titres de capital à émettre (option de sur-allocation) dans le cadre d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. (Résolution 21)	Seuil maximum de 15 % de l'émission initiale et dans la limite du plafond fixé pour l'émission de titres ou de valeurs mobilières	26 mois	Non utilisée
Décider une augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital - sans droit préférentiel de souscription - à émettre au bénéfice des salariés (souscriptions dans le cadre du PEE, hors stock-options). (Résolution 22)	Montant nominal maximal de 20 000 euros (cours d'attribution correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse et décote de 20 % ou 30 %)	26 mois	Non utilisée
Autorisation donnée à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions - sans droit préférentiel de souscription - au profit des salariés et des mandataires sociaux. (Résolution 23)	4 % du capital social (cours d'attribution correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse)	26 mois	Le Directoire a consenti 866 903 options de souscription le 17 février 2016 (et 344 108 options de souscription le 13 février 2017)

<p>Autorisation donnée à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre - sans droit préférentiel de souscription - au profit des salariés et des mandataires sociaux. (Résolution 24)</p>	<p>0,5 % du capital social (cours d'attribution correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse)</p>	<p>26 mois</p>	<p>Non utilisée</p>
<p>Autorisation donnée à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues. (Résolution 25)</p>	<p>Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital</p>	<p>18 mois</p>	<p>Non utilisée</p>